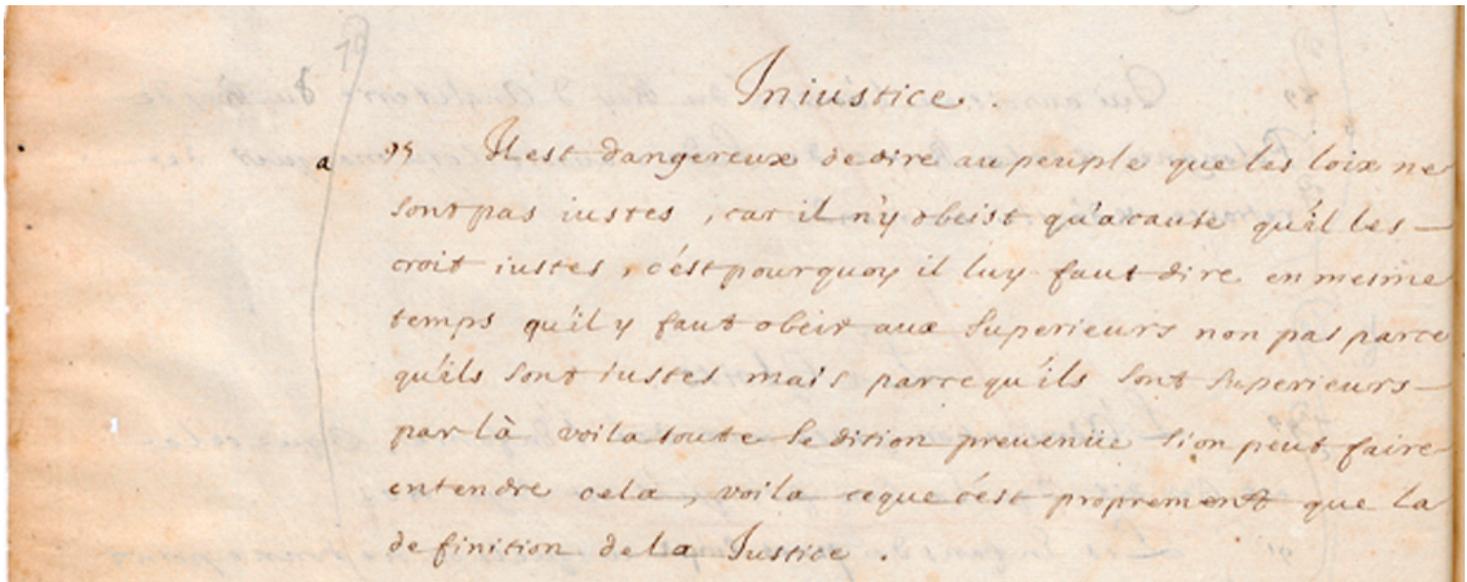
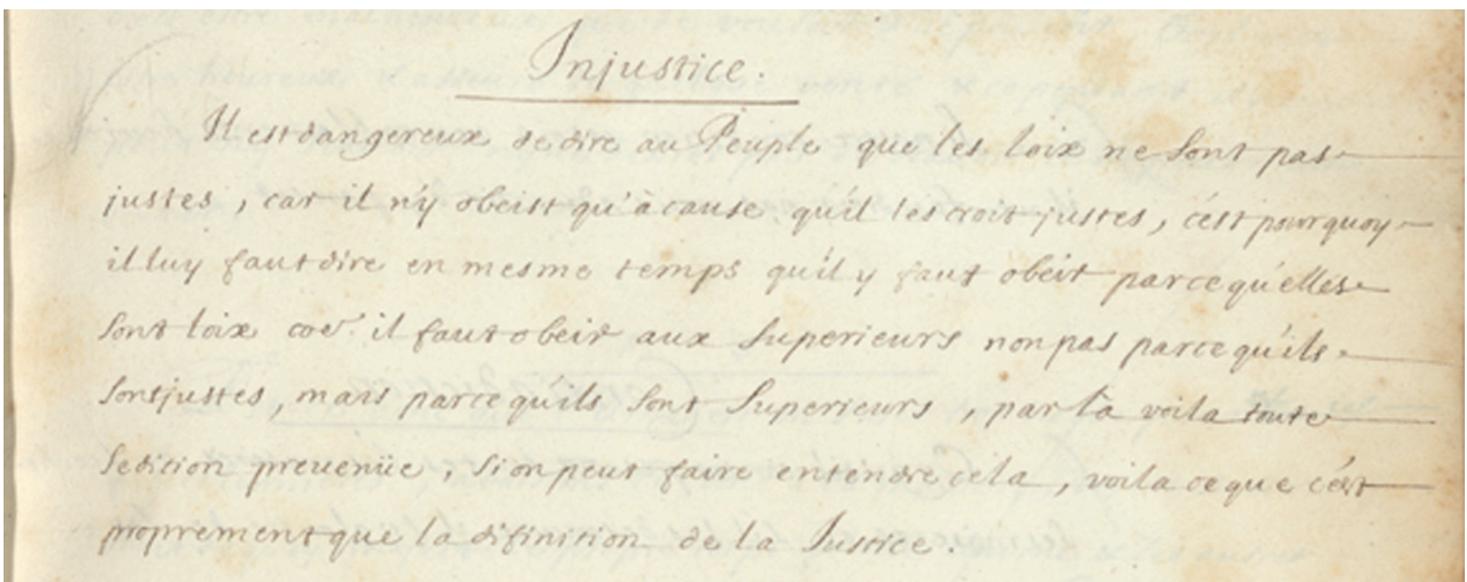


Transcriptions des Copies C₁ et C₂C₁, p. 19 v°C₂, p. 39

Marques en marge de C₁ (concordance au crayon, lettre à la plume), et de C₂ (N au crayon) et présentation des titres dans C₂ : voir la description des Copies C₁ et C₂.

Si le copiste a transcrit un texte complet dans C₂ ce n'est pas le cas dans C₁ : il a oublié toute une partie de la phrase. Il a copié « c'est pourquoy il luy faut dire en mesme temps qu'il y faut obeir aux Superieurs » au lieu de « c'est pourquoy il luy faut dire en mesme temps qu'il y faut obeir **parce qu'elles sont loix comme il faut obeir** aux Superieurs ». Cette erreur est due à un saut du même au même : le copiste s'est trompé d'occurrence lorsqu'il a lu le mot *obeir* sur le document (C₀) qu'il était en train de recopier. Cette erreur fait partie des cas utilisés par J. Mesnard pour montrer la nécessité de l'existence d'une Copie C₀. En effet, la Copie C₂ ne pouvait pas être copiée à partir de C₁ (comme le croyait L. Lafuma) ; le copiste ne pouvait pas inventer la phrase qui manquait dans cette Copie.

Le copiste a écrit *difinition* au lieu de *definition* dans C₂.

La phrase, confuse sur le papier original (elle-même écrite par un copiste), est transcrite dans les deux Copies « voila ce que c'est proprement que la définition de la justice ».

Le texte du fragment est nettement séparé des autres fragments.